



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 24/11/2025  
Reçu en préfecture le 24/11/2025  
Publié le 24/11/2025  
ID : 057-245700695-20251112-D2025\_164\_S-AR

## DECISION 2025-164

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'attestation en date du 12 novembre 2025 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité de prévoir les prestations indispensables à la viabilité hivernale 2025-2026 sur les sites communautaires,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de prestation « Viabilité Hivernale 2025-2026 sur les sites communautaires » est conclu le 12 novembre 2025 avec l'entreprise FORRETT, 1 rue Saint Rémi - 57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE, pour un montant de 27 000,00 € H.T. soit un total de 32 400,00 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, 12 novembre 2025

Le Président  
Michel PAQUET





## ATTESTATION

Vu le règlement interne de la commande publique approuvé par le Bureau communautaire le 6 février 2024 et intégrant les nouveaux seuils réglementaires et internes à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 4 du Bureau Communautaire en date du 6 février 2024 autorisant le Président de la CCCE à déroger aux seuils internes à la CCCE pour tout projet qui le nécessiterait,

Dans le cadre du lancement du marché « Viabilité Hivernale 2025-2026 sur les sites communautaires », le coût des travaux a été estimé à 27 000,00 € H.T, montant supérieur au seuil interne à la CCCE à partir duquel le service Marchés Publics intervient pour une procédure formalisée avec une publication sur le profil acheteur.

Au vu de la nécessité de réserver rapidement les prestations de déneigement ou de salage pour cet hiver 2025-2026, une demande de prix a été transmise directement à trois sociétés (KNEIP, MATHIS et FORRETT). Seule l'entreprise FORRETT a répondu.

Au vu de l'offre réceptionnée, je soussigné, Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, déroge aux seuils internes à la CCCE et se conforme aux seuils européens de passation des marchés publics pour passer commande auprès de la société Sébastien FORRETT – 1 rue Saint Rémi – 57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE pour la viabilité hivernale 2025-2025 sur les sites communautaires pour un montant de 27 000,00 € H.T. soit 32 400,00 € T.T.C..

Fait à Cattenom, le 12 novembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

